

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alexandra Boissy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c5f36e1c985e60d874b8b69c>

Date d'obtention : 2021-02-19 20:23:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode a pour but premier d'uniformiser les interventions à préconiser dans le cadre de la possession, distribution de matériel pornographique juvénile. L'utilisation de la trousse Sexto et de son outil d'évaluation permet d'intervenir rapidement et adéquatement, dans le respect de la loi, et favorise aussi une prise en charge rapide des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle permettra d'intervenir efficacement, dans le respect des lois en vigueur, tout en respectant le caractère confidentiel des images distribuées. De plus, elle permettra aux acteurs concernés de se sentir pris en charge rapidement et de stopper la diffusion rapide des images à caractère pornographiques. Également, la formation permettra de cerner les raisons/motifs ayant amenés à la distribution de matériel pornographique, afin d'orienter les jeunes vers les ressources d'aide adaptées, tout en uniformisant les interventions à réaliser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne porter aucun jugement, prendre en note les informations de manière confidentielle et de manière objective, me rappeler de saisir le téléphone ou autre appareil sans en regarder le contenu. Il est important de préserver l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliquées, qu'ils soient victime ou responsable de la diffusion.